

Ludeo - Règlement

Prêt de jeux

Horaire

Mardi : de 13h30 à 17h - Jeudi : de 12h30 à 17h

Conditions d'accès

Nous accueillons exclusivement les professionnels (enseignants, formateurs, animateurs, logopèdes, etc.)

Pour bénéficier de nos services, vous vous engagez à :

- Lire le règlement et le respecter
- Remplir le bulletin d'inscription et y apposer votre cachet professionnel ou le faire valider par votre direction

Prêt

*Nous vous proposons environ 2000 jeux et jouets pour enfants et adultes
(Catalogue en ligne www.spfb.brussels)*

Combien de jeux pouvez-vous emprunter et pendant combien de temps ?

Vous pouvez emprunter **6 jeux** par séance que vous pouvez garder pendant **1 mois** (ni prolongation, ni réservation)

Combien cela coûte-t-il ?

Cotisation annuelle et prêt sont **gratuits**

Que se passe-t-il en cas de retard ?

- **Un retard modéré**, c'est-à-dire de 3 semaines maximum sera toléré 3x/an sans conséquences sur le prêt de jeu
- **En cas de retards récurrents**, à partir du 4^{ème} retard modéré, le nombre de jeux empruntables passera de 6 à 3
- **En cas de retard important**, supérieur à 3 semaines, le nombre de jeux empruntables passera de 6 à 3 voire à la suspension du prêt pendant l'année en cours (en fonction de la gravité et si le retard n'as pas été annoncé ou motivé)

Que se passe-t-il en cas de perte ou de détérioration de pièces ou de jeux ?

Lorsque vous empruntez des jeux ou des jouets, vérifiez qu'ils sont complets et en bon état et signalez-nous immédiatement l'absence ou la détérioration de pièces, de règles et de boîtes

Avant de rapporter les jeux à la ludothèque, vérifiez qu'ils sont en bon état, propres et complets

- Si vous perdez ou abîmez un jeu, vous devez le remplacer
- Si vous perdez une pièce, vous avez un mois pour la remplacer, délai au terme duquel le nombre de jeux empruntables sera réduit

Conseils pour l'organisation de projets ludiques (sur rendez-vous)

Nous vous proposons une aide pour mettre sur pied un projet ludique : définition des objectifs, planification des séances de jeux, sélection des jeux, formation des encadrants, etc.

Formations pour des groupes de minimum 6 personnes (à la demande)

Formations participatives et réflexives sur l'intérêt et l'utilisation du jeu dans le domaine socio-éducatif

Pour toute information complémentaire

Ludeo - Espace pro

223, rue Royale – 1210 Saint-Josse

02/218.81.25 (le jeudi de 12h30 à 16h)

Isabelle DESSAINT : 02/800.83.48 - Laura VAN LAETHEM : 02/800.84.05

Courriel : ludeo@spfb.brussels

Les ludothécaires se réservent le droit de trancher toute question non évoquée dans le présent règlement